

Par dépôt électronique, courriel et messenger

Le 27 janvier 2016

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

M^e Gourami Kakhadze
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3511
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : kakhadze.gourami@hydro.qc.ca

OBJET : HQCMÉ – Demande d'adoption de normes de fiabilité
Dossier Régie: R-3944-2015 et R-3957-2015
Notre dossier : R051436 JOT

Chère consœur,

Hydro-Québec, par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (« le Coordonnateur ») donne suite à la lettre de la Régie en date du 22 janvier 2016 concernant le traitement à préconiser pour les deux versions des deux normes FAC-001 et FAC-002.

Le Coordonnateur rappelle l'historique du traitement des normes FAC-001 et FAC-002 :

- Le 20 décembre 2011, le Coordonnateur effectuait un dépôt de 18 normes de fiabilité, notamment les normes FAC-001-0 et FAC-002-1, dans le cadre du dossier R-3699-2009;
- Le 30 octobre 2013, dans la décision D-2013-176 la Régie a adopté la norme FAC-001-0;
- Le 6 novembre 2014, la FERC approuve les normes FAC-001-2 et FAC-002-2 avec la date d'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2016 pour les États-Unis;
- Le 27 avril 2015, le Coordonnateur entame une consultation publique portant le numéro QC-2015-01, visant notamment sur les versions en vigueur aux États-Unis, soit les normes FAC-001-1 et FAC-002-1, cette dernière conserve le même numéro de version, mais comprend une exigence en moins;
- Le 4 mai 2015, dans la décision D-2015-059 la Régie demande de déposer de nouveau pour adoption les normes FAC-001-0 et FAC-002-1 dans un autre dossier;
- Le 25 septembre 2015, le Coordonnateur effectuait un dépôt de 33 de normes de fiabilité dont les normes FAC-001-1 et FAC-002-1, dans le dossier R-3944-2015;

- Le 9 novembre 2015, le Coordonnateur entame une consultation publique portant le numéro QC-2015-02, visant notamment sur les versions les plus récentes des normes FAC-001-2 et FAC-002-2;
- Le 18 décembre 2015, le Coordonnateur effectuait un dépôt de 7 normes de fiabilité, dont les normes FAC-001-2 et FAC-002-2 dans le dossier R-3957-2015.

Le Coordonnateur visait l'adoption et la mise en vigueur par la Régie des normes FAC-001-1 et FAC-002-1 qui présentaient peu de modifications par rapport aux versions étudiées dans le dossier R-3699-2009 et des délais de mise en œuvre minimales. Une fois adoptées par la Régie, ces normes auraient pu être mises en vigueur temporairement, pendant le délai de mise en œuvre de 1 an des normes FAC-001-2 et FAC-002-2 qui ont été déposées dans le dossier R-3957-2015.

La présente situation s'explique notamment par la cadence de la production de nouvelles normes par la NERC, leur approbation par la FERC, leur adoption par la Régie et les divers délais de mise en œuvre.

Le Coordonnateur est d'avis que pour accélérer la mise en œuvre des normes de fiabilité et par souci d'harmonisation des régimes réglementaires, les deux versions des normes FAC-001 et FAC-002 doivent être traitées par la Régie. Le Coordonnateur recommande que les deux versions des normes soient traitées suivant l'ordre de leur dépôt à la Régie.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

(s) Gourami Kakhadze

GOURAMI KAKHADZE, avocat

GK/sg